

suivants : AA : 2,75 \$/lb; A : 2,75 \$/lb; B : 2,73 \$/lb; C : 2,65 \$/lb; D : 2,40 \$/lb; NC : 2,20 \$/lb

Les inventaires de sirop d'érable en grands contenants de la récolte 2009 disponibles à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) au 31 octobre 2009 et offerts en vente conformément au dernier communiqué émis par la FPAQ sont les suivants :

Sirop régulier non pasteurisé (livres)		Sirop biologique non pasteurisé (livres)		Total
AA	A	AA	A	
147 851	356 122	275 118	260 989	
530 847	372 646	146 701	79 617	
24 545		18 009		
Total 1 432 011		780 426		
Sirop régulier Industriel (livres)		Sirop biologique Industriel (livres)		Total
69 832		26 393		96 225

POUR UNE AGRICULTURE BRANCHÉE !

www.laterre.ca

Recevez, en prime, les manchettes de La Terre de chez nous par courriel en vous abonnant à l'infolettre agricole. C'est gratuit !

Nutrableu s'entend avec ses créanciers

MARIE-CLAUDE POULIN

L'entreprise Nutrableu, qui s'était placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers un peu plus tôt cette année, a connu une bonne saison de bleuets. Si bien qu'elle a été en mesure de présenter une proposition à ses créanciers non garantis, une proposition qui a été acceptée.

Alors que les créanciers garantis seront payés à 100 %, les créanciers non garantis se partageront une somme de 60 000 \$. Pour l'instant, la somme des créances s'élève à plus de 1,7 M\$. « C'est peu, a reconnu Dominique Vignola, directeur général de Capital Financière agricole, mais la liquidation n'aurait pas permis plus. » En effet, si l'entreprise avait fait faillite, les créanciers auraient reçu 4 % au lieu du 5 % proposé. « Les créanciers ont accepté pour maintenir les liens commerciaux dans le futur et les emplois », ajoute Martin Poirier du syndic de faillite et gestionnaires Lemieux Nolet.

NUTRABLEU

Nutrableu, spécialisée en production, en conditionnement et en commercialisation de bleuets sauvages à l'état frais, possédait des bleuettères et une bâtisse qui abritait le centre de traitement. Ceux-ci ont été liquidés par appel d'offres public. L'entreprise a conservé ses équipements de conditionnement pour poursuivre ses activités. Elle est maintenant locataire de l'immeuble qui héberge ses équipements. Selon le syndic de faillite, l'entreprise est sur la bonne voie pour retrouver la rentabilité. « Ils ont diminué leurs charges financières et négocié un accord avec un gros fournisseur. Dans le fond, ils vont maintenant se concentrer dans ce qu'ils sont bons », indique Martin Poirier.

La jeune entreprise fondée en 2007 commercialise ses bleuets sous les marques Blueband et Bleud'ici. La Capitale Financière Agricole est la principale actionnaire de l'entreprise. Pierre-Luc Simard, Jean-Pierre Trothier et Marth Villeneuve sont également

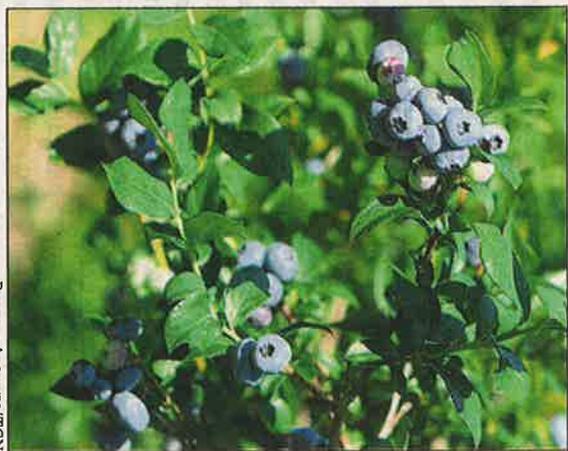


PHOTO : ARCHIVES/TCN

Les bleuettères et le centre de traitement qui appartenait à Nutrableu ont été vendus par appel d'offres public au cours de l'été dernier. actionnaires de Nutrableu. Il a été impossible de les joindre pour une entrevue.